

Rapport d'activité *France Hydro Électricité* 2017

France **Hydro** *Electricité*

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23
francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr

France **Hydro** *Electricité*

PRÉAMBULE

Après trois années d'une relative stabilité politique entre les mains de Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2017 a marqué une étape avec les élections présidentielles et le renouvellement au printemps du Gouvernement et du Parlement. Le syndicat s'est investi dans un lourd travail de lobbying destiné à présenter et défendre l'hydroélectricité, et la petite hydro en particulier, auprès de nos nouveaux décideurs politiques.

Portant la voix des producteurs, France Hydro Electricité, le Syndicat des Energies Renouvelables et l'Union Française de l'Electricité ont rédigé conjointement le **Livre Blanc de la filière** : « *L'hydroélectricité à la croisée des chemins : donnons un nouvel élan à la première des énergies renouvelables* ». Présenté aux adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle à Toulouse fin juin, le Livre Blanc a été adressé à l'ensemble au nouveaux élus et présenté individuellement aux parlementaires intéressés à Paris, et dans leurs circonscriptions tout au long du second semestre.

Année de changements également au sein de France Hydro Electricité, 2017 a été marquée par le départ d'Anne Penalba, après 11 années passées à la présidence du syndicat. Elle laisse derrière elle un syndicat fort et structuré, dont la réputation n'est plus à faire auprès de l'ensemble de nos référents. Elle reste investie au sein du syndicat à mes côtés en tant que Vice-Présidente et Administrateur.

2017 restera également dans les annales comme une année de sécheresse qui a lourdement impacté la production hydroélectrique. Alors que la mise en œuvre de la continuité écologique se poursuit sur le terrain, privilégiant presque toujours des aménagements complexes et coûteux, l'Administration reste sourde à nos mises en garde sur l'équilibre économique de nos installations. Face à l'impossibilité d'assurer dans les délais impartis la mise en œuvre de la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages concernés, France Hydro est toutefois parvenu à négocier un délai supplémentaire de 5 ans pour permettre aux producteurs de réaliser les travaux nécessaires sur leurs ouvrages.

Nous nous réjouissons chaque année de voir le syndicat grandir et représenter toujours plus de producteurs, de porteurs de projets et de fournisseurs. De vous rencontrer, toujours plus nombreux, lors des réunions d'échange que nous organisons localement et, lors des Rencontres France Hydro Electricité, qui ont battu cette année tous les records avec 650 participants. Ces événements sont l'occasion de constater sur le terrain le dynamisme de la filière et sa capacité d'innovation.

Parce que nous sommes convaincus que la petite hydroélectricité est et demeure la plus belle des énergies renouvelables, nous vous remercions de la confiance que vous nous portez et comptons sur votre soutien et votre fidélité renouvelés.

Christine Etchegoyhen
Présidente

4 L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

7 France Hydro Electricité en 2017

Le syndicat national de la petite hydroélectricité

Au service de nos adhérents

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Un engagement responsable, des positions crédibles

Une éthique et des valeurs communes

Une organisation structurée

Les chiffres clés de la filière en 2017

13 2017 : année transitoire

Contrats d'obligation d'achat Un premier appel d'offres pour la petite hydroélectricité

Les modalités de développement de la petite hydro

Réforme de la maîtrise foncière du domaine public

Les installations hydroélectriques soumises à des contrôles plus stricts

Mise en œuvre des nouvelles règles sur la majoration de qualité

Les centrales hydroélectriques touchées par une vague d'incendies

21 La politique de l'eau de plus en plus critiquée

La continuité écologique continue de faire débat Mise en conformité environnementale

Mise en œuvre de la continuité écologique Recours contre les classements

Des réformes environnementales majeures pour les projets hydroélectriques

27 Réseau et système électrique

Négociations sur les modalités des factures de soutirage

Grid Code : travaux sur la définition du Code réseau européen

30 Sujets juridiques

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

Le Livre Blanc de l'hydroélectricité

Arrêté de prescription technique général (APTG) applicable à l'hydroélectricité

Projet de décret relatif à la définition de l'obstacle à la continuité écologique

33 France Hydro Electricité en actions

36 France Hydro Electricité et ses adhérents

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Vous informer

Se rencontrer

41 Bilan et perspectives

44 Glossaire

L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

4



Une énergie propre qui ne consomme pas d'eau, ne génère pas de gaz à effet de serre, ni de rejets polluants

Historiquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité a occupé une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 2200 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 6 TWh d'électricité, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

Les centrales hydroélectriques prélèvent une partie de l'eau de la rivière, en respectant un débit minimum réservé nécessaire à la biodiversité de la rivière, utilisent la force de l'eau pour produire de l'électricité renouvelable, puis restitue intégralement l'eau plus en aval. L'eau n'est ni consommée, ni polluée et la production d'énergie ne génère pas de gaz à effet de serre.

5

Une énergie déterminante dans l'atteinte des objectifs de la Transition Energétique

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la production d'énergies renouvelables. Elle permet une production d'électricité renouvelable, délocalisée, proche des lieux de consommation et contribue à alimenter les sites isolés.

A l'heure actuelle, l'hydroélectricité totalise un parc installé supérieur au reste de l'ensemble des autres énergies renouvelables réunies (éolien, solaire et bioénergies). Fondamentale à l'équilibre du réseau, elle permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables, plus variables, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.



Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse des activités de tourisme, de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), l'irrigation, etc., lorsqu'elles ne représentent pas un but de visite à part entière.

Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française dont le savoir-faire s'exporte depuis de nombreuses années partout dans le monde. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des petites centrales hydroélectriques

sur l'environnement. La circulation des migrateurs à la montaison, comme à la dévalaison et le transport des sédiments sont étudiés au cas par cas sur chaque ouvrage.

Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses) comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, barrages et autres canaux d'aménée. Au quotidien, ces retenues d'eau permettent aux poissons de se reposer, à l'abri des pêcheurs et autres prédateurs.

Préserver le patrimoine français et contribuer au dynamisme des territoires

A l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en déshérence permet non seulement de perpétuer notre patrimoine, mais également de produire une électricité propre et délocalisée. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.



France Hydro Électricité en 2017



Le syndicat national de la petite hydroélectricité

France Hydro Electricité est un syndicat national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Le syndicat fédère l'ensemble des acteurs de la filière de petite hydroélectricité.

◆ Fin 2017, France Hydro Électricité représentait **585 centrales** de moins de 12 MW réparties sur tout le territoire français.

◆ France Hydro Électricité compte également **161 adhérents professionnels** représentants de la diversité des secteurs d'activités concernés par l'hydroélectricité : prestataires de services, bureaux d'études, turbiniers, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers, agrégateurs, etc.

◆ Nous pouvons également compter sur le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.

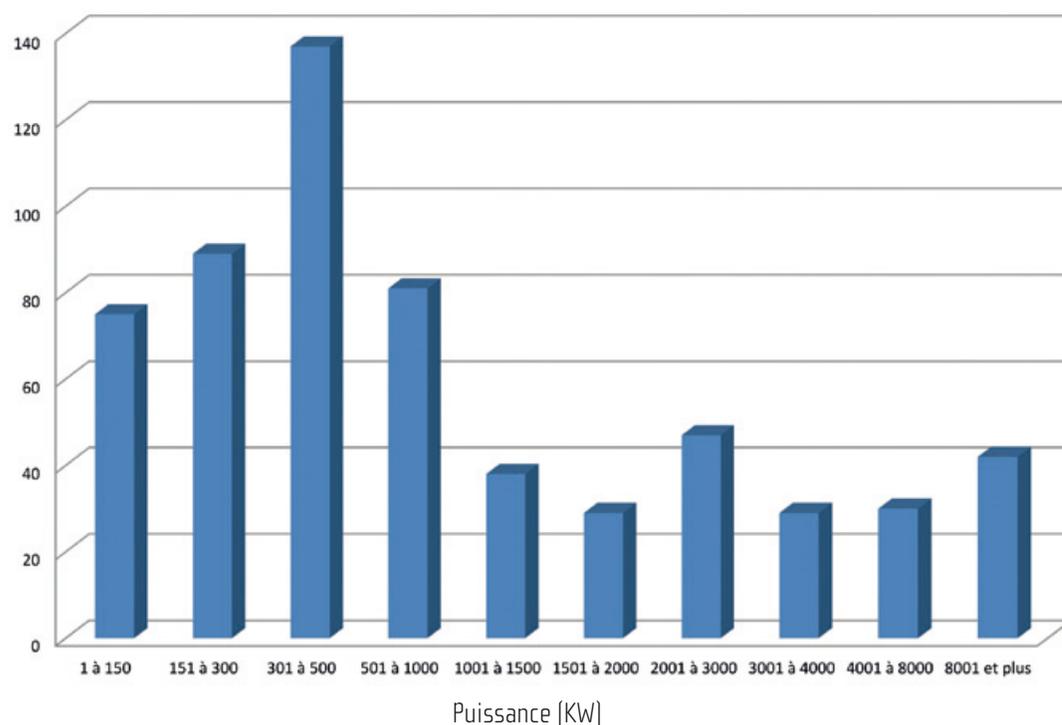


Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



8 Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



Au service de ses adhérents

France Hydro Electricité apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière.

Principalement au moyen de ses lettres d'information bimestrielles « *Flash Infos* », de son site internet www.france-hydro-electricite.fr, partiellement en accès réservé, de sa revue de presse quotidienne et des événements organisés par le syndicat partout en France. Évènement majeur de la filière hydroélectrique, les **Rencontres France Hydro Electricité**, organisées par le syndicat, rassemblent chaque année plus de 450 acteurs de la filière, producteurs, fournisseurs et porteurs de projets autour d'un programme de conférences et de 80 stands environ.



France Hydro s'appuie sur l'expertise de ses Administrateurs, de ses référents et de ses adhérents impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité dans les différentes instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne pourrait plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents :

- Jean-Marc Lévy, *délégué général* ;
- Xavier Casiot, *responsable système électrique et production* ;
- Aurélie Dousset, *responsable de la communication* ;
- Nathalie Bironneau, *responsable des services généraux* ;

Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

France Hydro s'appuie également sur un réseau de référents experts en leurs domaines pour toujours mieux répondre aux besoins de ses adhérents sur les problématiques juridiques, environnementales et techniques.

- Bernard Kieffer, *réfèrent juridique* ;
- Pierre Paris, *expert environnement* ;
- Ghislain Weisrock, *réfèrent Europe et sujets flexibilité/stockage*

Il arrive également que le syndicat fasse appel aux compétences de consultants externes, à l'instar du cabinet ERF Conseil, missionné en 2016 pour réactualiser les coûts de référence de la filière et sur lequel le syndicat s'appuie pour tenir cette étude à jour. En 2017, ERF Conseil a développé pour les adhérents du syndicat un simulateur de chiffre d'affaires sur le contrat H16. Le syndicat s'appuie également sur l'expertise du cabinet A350 pour sensibiliser les producteurs sur la santé et la sécurité au travail.

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité, celui des producteurs et porteurs de projets comme celui de la filière industrielle. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

La politique française découlant directement des décisions de l'Europe, depuis 2016, France Hydro adhère également au syndicat EREF (European Renewable Energies Federation) pour être moteur du lobbying européen relatif aux énergies renouvelables. C'est Ghislain Weisrock, Référent Europe du syndicat, qui représente France Hydro dans cette instance.



Engagés pour l'avenir de la filière

France Hydro Electricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et celles de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à moyen-long terme.

En cette année d'élections présidentielles et législatives, France Hydro a travaillé seul, et de concert avec ses partenaires, pour remettre l'hydroélectricité (et la petite hydro en particulier) sur le devant de la scène politique. De longs mois de travail ont permis de concrétiser le Livre Blanc de l'hydroélectricité (*L'hydroélectricité à la croisée des chemins : donnons un nouvel élan à la première énergie renouvelable*) adressé au nouveau Gouvernement ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires.

De nombreux rendez-vous ont été pris à l'Élysée, à Matignon, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, mais également dans les circonscriptions des parlementaires, pour leur présenter la filière hydroélectrique, ses enjeux actuels et nos propositions pour l'inscrire durablement dans la transition énergétique.

Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux

aquatiques. Son acceptabilité, et par là même sa réalité, sont à ce prix.

Nous militons pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.

Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Une éthique et des valeurs communes

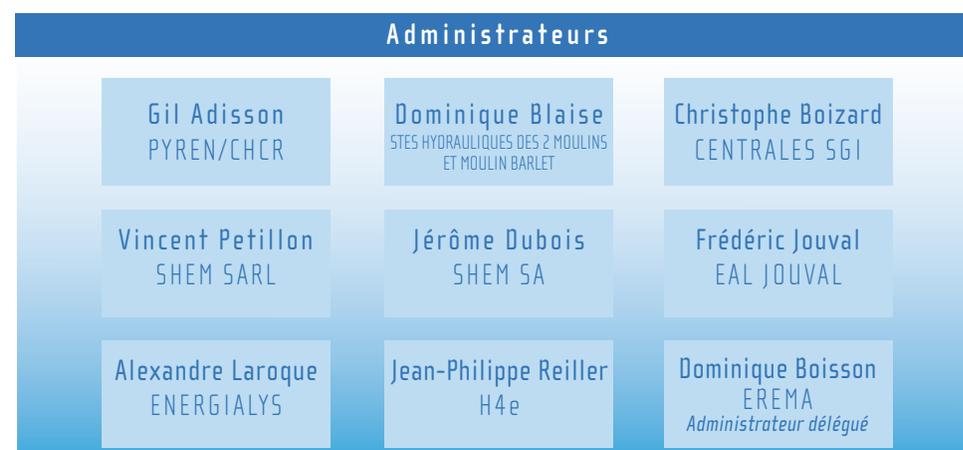
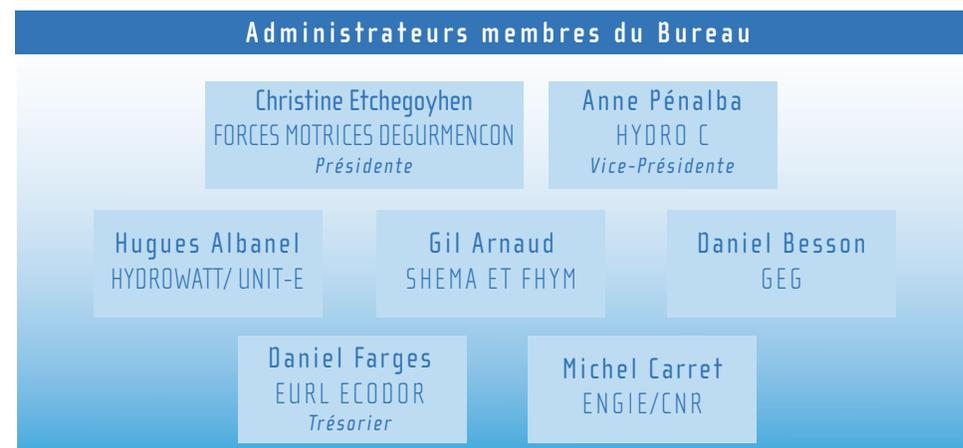
France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Un fonctionnement transparent validé lors de l'Assemblée Générale annuelle

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le Bureau six fois. L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans (2020) les mandats d'administrateurs de Gil Arnaud, Daniel Besson et Jérôme Dubois. Après la présentation des comptes par le trésorier (validés par le Conseil d'Administration), l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a arrêté à 133 748 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2016.

Une organisation structurée

Un conseil d'administration de 16 membres



Un réseau de délégués et de représentants actifs en région



Une équipe de permanents à l'écoute





Les derniers chiffres clés actualisés de la filière

- ◆ 25 517 MW de puissance installée (+ 48 MW en 2017)
- ◆ 48,6 TWh produit en 2016 (53,6 TWh en incluant la part non renouvelable)
- ◆ 10,1 % de l'électricité consommée en 2017
- ◆ 12 340 emplois directs dans la filière fin 2016
- ◆ 3 637 millions d'euros de chiffre d'affaires dans la filière en 2016

Source : Baromètre Observ'ER 2017

Nos objectifs de développement

La production d'hydroélectricité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires fixées par l'Union Européenne qui vise notamment à satisfaire 20 % de sa consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables à l'horizon 2020.

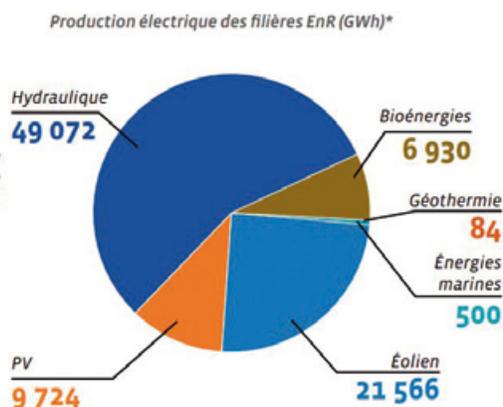
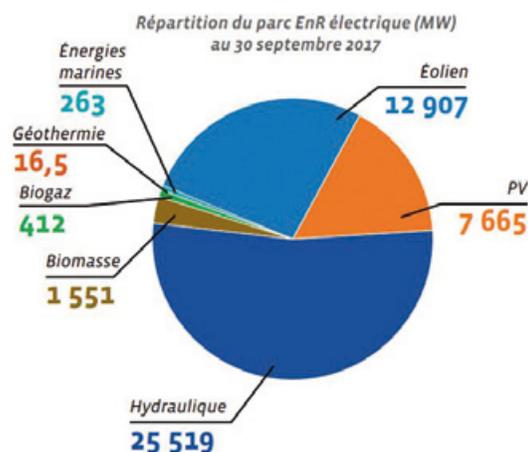
En janvier 2008, lors de la signature du «paquet Energie Climat 2020» européen, la France avait établi sa feuille de route avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation du pays déclinée par filières : chaleur à 33 %, électricité à 27 % et transports à 10.5 %.

Plus ambitieuse, la loi de Transition Energétique votée à l'été 2015 prévoit quant à elle de doubler la part des EnR dans le modèle énergétique français d'ici à 2030, soit à 32 % de la consommation énergétique, dont 40 % de la production d'électricité.

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présenté fin 2015, qui décline de façon opérationnelle les orientations de la loi Transition Energétique par filière d'EnR, a fixé à la filière hydroélectrique des objectifs de développement à horizon 2018 puis 2023. Sur la première période (2016/2018), le texte prévoit un parc stable par rapport à fin 2014 d'une puissance installée de 25 300 MW pour une production de 61 TWh (hors STEP). Sur la seconde période (2019/2023), la PPE vise une croissance entre 25 800 et 26 050 MW pour 63 à 64 TWh (hors STEP). Si ces objectifs marquent un réel recul par rapport à ceux fixés par la précédente programmation (+ 36W à échéance 2020 par rapport à la puissance de fin 2006 soit 28 GW), ils sont néanmoins réalistes compte tenu des délais d'instruction des projets et aux nouvelles contraintes environnementales. Les ambitions à horizon 2023 correspondent globalement aux prévisions du syndicat.

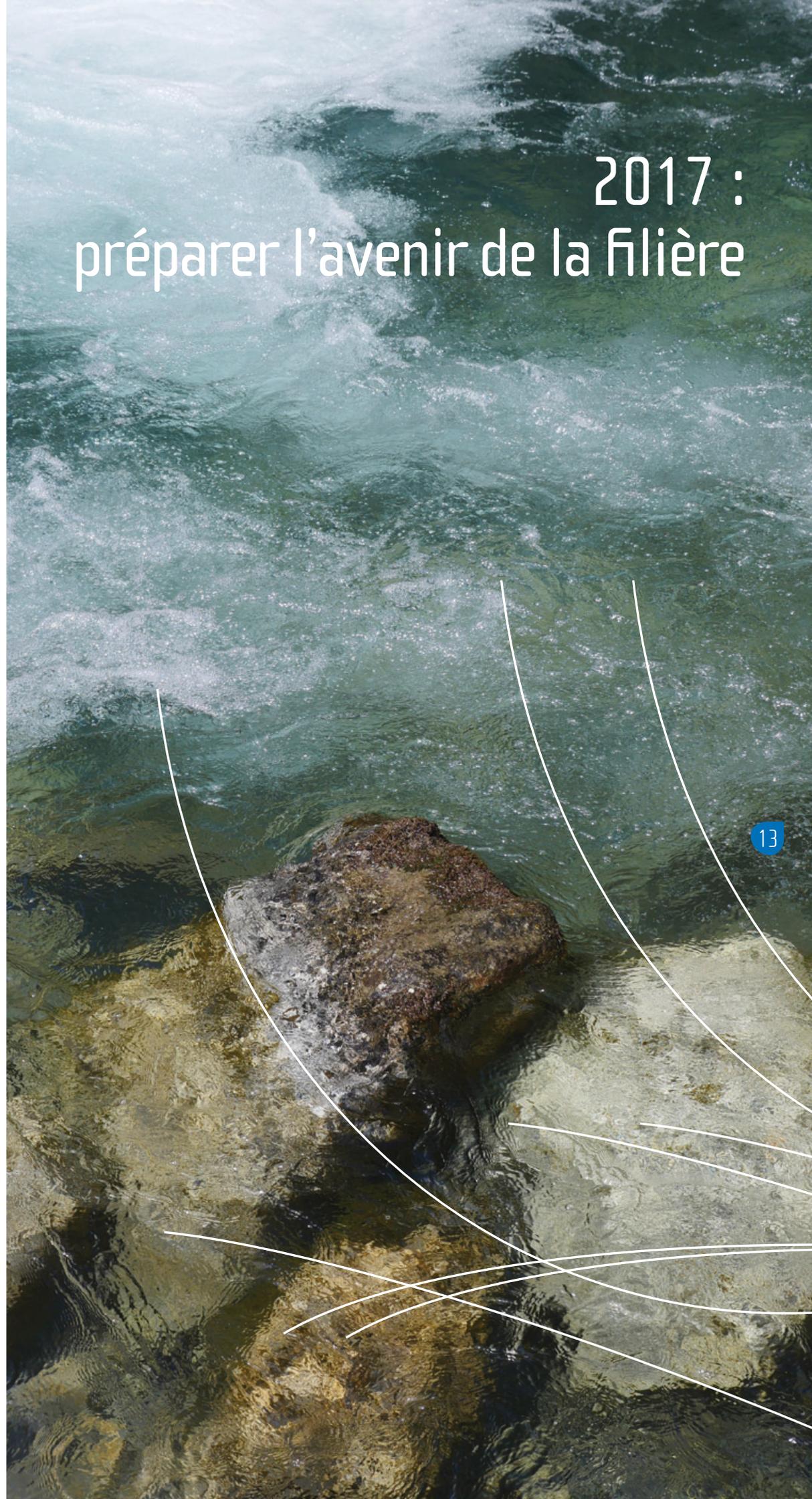
En prévision de la révision de la PPE pour la période 2019/2023 et des nouveaux objectifs pour la période 2024/2028, le Ministère a initié fin 2017 un certain nombre de groupes de travail, par filières et par thématiques, visant à consulter l'ensemble des parties prenantes. France Hydro a été partie prenante dans différents groupes de travail pour défendre les objectifs de développement de la petite hydroélectricité. Ces travaux se poursuivront tout au long de 2018 avec une échéance prévue pour la fin de l'année.

12



13

2017 : préparer l'avenir de la filière



La rénovation des installations entre 1 et 4,5 MW toujours en négociations

Depuis la publication de l'arrêté H16, il n'existe plus de contrat rénovation pour les installations entre 1 et 4,5 MW. Début 2017, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a sollicité France Hydro sur un état des lieux du volume de centrales potentiellement concernées et sur des propositions visant à définir les modalités du contrat H16 Rénovation. La première des priorités étant d'échapper à une procédure d'appel d'offres, inadaptée à la rénovation.

Après analyse des données transmises par EDF Obligation d'Achat et par les gestionnaires de réseau, le syndicat a établi qu'un maximum de 300 centrales, pour une puissance de 700 MW, pourraient être éligibles au contrat H16 Rénovation, échelonnées sur une période de 10 ans (échéance des précédents contrats d'achat).

Dans la continuité de notre étude de 2015 sur les coûts de référence de la filière, qui nous a permis de négocier le contrat H16, France Hydro a défini un montant d'investissement adapté à la fois aux puissances les plus importantes et à la réalité des travaux utiles à ces rénovation, toujours dans le cadre d'un taux de rentabilité de 8%. Début juin, France Hydro et le Syndicat des Energies Renouvelables présentaient cet état des lieux à la Direction de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère, qui poursuivait ensuite les discussions avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Début 2018, l'arrêté tarifaire qui permettra aux installations entre 1 et 4,5 MW d'engager leur rénovation se fait toujours attendre. Il est à craindre que le Ministère veuille attendre le retour des premiers audits menés par la CRE

Fin du monopole d'EDF obligation d'achat sur les contrats d'achat

En octobre 2016, Enercoop avait été le premier organisme à bénéficier de l'agrément pour se substituer à EDF obligation d'achat pour la gestion des contrats d'obligation d'achat. La coopérative était autorisée à gérer 75 contrats d'achat pour une puissance maximale de 100 MW. En septembre 2017, Direct Energie obtenait également cet agrément pour 500 contrats d'achat, pour une puissance installée maximale de 2500 MW.

début 2018 pour conforter son arrêté tarifaire lors de sa notification auprès de la Commission Européenne. Or, le report de cet audit (pour les motifs présentés plus loin) risque de reporter la publication de l'arrêté tarifaire rénovation au deuxième semestre 2018.

Difficile transfert de compétence de l'appréciation du titre administratif à EDF OA

La suppression des certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat (CODDA) dans le cadre de la révision des mécanismes de soutien a reporté sur EDF Obligation d'Achat la vérification du titre administratif de l'installation lors de la demande de contrat.

Les demandes de contrat H16 formulées par les propriétaires d'installations dispensées d'autorisation (centrales fondées en titre, ou autorisées pour moins de 150 kW par exemple) se sont trouvées bloquées faute de pouvoir produire à EDF OA un titre administratif.

France Hydro est intervenu auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère sur les démarches à effectuer par les propriétaires d'installations dispensées d'autorisation pour bénéficier du contrat H16. Le syndicat a cherché à assouplir le cahier des charges afin de simplifier la procédure pour les producteurs.

Les modalités de développement de la petite hydro

Un premier appel à projets en demi-teinte

Lancé en avril 2016 par Ségolène Royal, dans le cadre de son mandat de Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le premier appel d'offres visant à développer la petite hydroélectricité sans distinction de puissance n'avait pas pleinement rempli ses objectifs. Sur 60 MW appelés de nouvelles capacités sous autorisation, seuls 27 MW avaient été retenus par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), portés par 19 lauréats. Tout premier appel d'offres jamais mis en œuvre pour développer la filière de petite hydroélectricité, cette initiative avait constitué un galop d'essai pour les porteurs de projets.

Le prix moyen pondéré pour l'ensemble des projets retenus, toutes catégories confondues, était de

112,4€/MWh, confirmant les coûts de référence de la filière obtenus dans le cadre de notre étude réalisée pour négocier le contrat H16.

Lancement d'un second appel d'offres pluriannuel

Début 2017, France Hydro a travaillé avec le Ministère sur l'élaboration du cahier des charges du deuxième appel d'offres, sur la base des retours d'expérience recueillis auprès de nos adhérents candidats au premier appel d'offres. La Direction Générale de l'Energie et du Climat a apporté des ajustements significatifs par rapport à ce premier appel d'offres, visant à simplifier la procédure, à donner plus de visibilité aux acteurs et à mobiliser davantage de sites propices.

France Hydro est parvenu à obtenir plusieurs compromis de la part du Ministère, comme de rendre possible le suréquipement dans le cadre d'une installation additionnelle à parti d'une prise d'eau existante (lot 2) ou encore l'extension du délai entre le précadrage et la clôture des offres.



Le syndicat n'est toutefois pas parvenu à négocier les volumes appelés, trop faibles à notre goût, les prix plafond, abaissés à la demande de la Commission de Régulation de l'Energie, et les restrictions de candidature lors de la 3ème période.

Officiellement lancé par Ségolène Royal, le 27 avril 2017, suite à l'annonce des résultats du premier appel d'offres, ce deuxième appel d'offres vise à développer 105 MW de nouvelles installations d'une puissance supérieure ou égale à 1 MW, sur trois périodes échelonnées de 2017 à 2019.

Objectifs de développement de l'Hydroélectricité (PPE)

	2014	2018	2023	
			BAS	HAUT
Puissance installée	25 300 MW	25 300 MW	25 800 MW	26 050 MW
Energie renouvelable produite en année moyenne	62 TWh	61 TWh	63 TWh	64 TWh

Dans le domaine de l'hydroélectricité, l'objectif est également d'engager d'ici 2023 des projets de stockage sous forme de stations de transfert d'électricité par pompage, en vue d'un développement de 1 à 2 GW de capacités entre 2025 et 2030.

La prochaine PPE en préparation



La première Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixait en 2015 (arrêté publié le 26/04/2016) les objectifs de développements des énergies renouvelables filière par filière sur deux périodes : 2016/2018 et 2019/2023, avec une révision prévue à l'issue de la première période.

Les objectifs de développement fixés à l'hydro-électricité dans le cadre de cette première PPE étaient nuls (+0 %) à horizon 2018 et marginaux (2 à 3 %) à horizon 2023. Ceci s'expliquant à la fois par la perte de productible hydroélectrique liée aux exigences environnementales et par les délais d'instruction des projets déposés.

A l'automne 2017, le Ministère a initié les travaux de révision de la PPE et constitué des ateliers par filière : cette deuxième PPE révisera les objectifs de la période 2019/2023 et fixera ceux de la période 2024/2028. A l'occasion de l'atelier consacré à la filière hydroélectrique, France Hydro, en coopération avec le Syndicat des Energies Renouvelables, a formulé des propositions pour le développement de la filière, directement issues du Livre Blanc de l'Hydroélectricité. Le syndicat y a également présenté un état des lieux de la filière, le potentiel hydroélectrique à développer sur le territoire, les coûts de production de la filière, etc. France Hydro est également intervenu dans le cadre de l'atelier organisé sur le stockage pour faire valoir les caractéristiques de l'hydroélectricité en la matière.

Les travaux préparatoires de la PPE sont prévus pour durer jusqu'au premier trimestre 2018. S'en suivra un débat public visant à consulter les citoyens sur les orientations de la politique énergétique du pays, puis une consultation des principales instances concernées d'ici à fin 2018.

L'Autorisation Environnementale Unique réforme en profondeur les procédures de développement de projets



A l'issue d'une expérimentation engagée en 2014 dans différentes régions, l'Autorisation Environnementale Unique (AEU) est entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire le 1^{er} mars 2017. Elle fait l'objet d'une ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et de deux décrets n° 2017-81 et -82 du 26 janvier 2017 également.

Lors de la consultation publique organisée en 2016, France Hydro était intervenue pour amender les projets d'ordonnance et de décret pour tendre vers plus de simplification.

L'objectif principal de l'Autorisation Environnementale Unique est de simplifier les procédures et de faciliter ainsi la réalisation des projets qui nécessitaient jusqu'à présent une autorisation au titre des installations classées (ICPE) ou au titre de la législation sur l'eau (IOTA). Cette nouvelle procédure devient donc le régime d'autorisation (installations inférieures à 4,5 MW) de droit commun.

Cette réforme devrait permettre aux porteurs de projets d'avoir une meilleure visibilité de la procédure et de l'instruction de leur demande d'autorisation, dans le cadre d'un calendrier qui pourra être prédéterminé.

Réforme de la maîtrise foncière du domaine public

Révision du barème des redevances ONF

En contrepartie de l'occupation du domaine forestier privé de l'Etat pour l'un des éléments de leur ouvrage (présence d'une prise d'eau, conduite forcée, bâtiment de la centrale, etc.), les producteurs doivent s'acquitter auprès de l'Office National des Forêts (ONF) d'une redevance pour obtenir la maîtrise foncière

des terrains occupés. La pratique la plus commune pratiquée par l'ONF est d'accorder aux producteurs une convention d'occupation temporaire ou un bail emphytéotique.

L'ONF étant libre de fixer le tarif de ces redevances, il s'est attelé en 2017 à la création d'un barème national d'occupation du domaine forestier privé, spécifique à l'hydroélectricité. France Hydro les a rencontrés à leur demande en début d'année pour entendre leurs propositions et entamer ensemble des discussions afin de parvenir à plafonner les redevances relatives à la maîtrise foncière de l'ensemble d'un projet.

Afin de préparer ces négociations, le syndicat a constitué au printemps un groupe de travail pour réfléchir à un niveau acceptable de redevances cumulées par projet, sans pour autant risquer de remettre en cause leur équilibre économique. Dans le cadre de ce groupe de travail, France Hydro a notamment réalisé une étude sur la base SIG qui nous a permis d'identifier une quarantaine de sites, pour 85 MW environ de projets en développement qui concerneraient les terrains de l'ONF. Après plusieurs mois d'échanges et de négociations, l'ONF nous a indiqué, lors d'une dernière réunion de concertation en fin d'année, avoir revu certaines de ses exigences à la baisse et s'être fixée sur une redevance variable proportionnelle au chiffre d'affaires à hauteur de 5 %, pour des projets situés à 100 % sur le domaine ONF, moins lors que le projet est situé partiellement sur le domaine ONF, et sur une redevance fixe additionnelle.

Lors de ces négociations, France Hydro s'est également attaché à faire comprendre à l'ONF les enjeux du développement de projets hydroélectriques.



Réforme de la domanialité publique

France Hydro s'est intéressé de près à la réforme de la domanialité publique (ordonnance du 19/04/17), qui vise à mieux valoriser le domaine de l'état et des collectivités en période de vache maigre, mais présente un risque avéré sur les projets hydroélectriques.

Cette réforme, qui introduit des obligations de publicité et de mise en concurrence préalable à la délivrance de titres d'occupation du domaine public. Elle pose ainsi de nombreuses questions pour les projets sous autorisation.

France Hydro a rédigé, en coopération avec le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), une note à l'attention du service immobilier de l'Etat pour les sensibiliser sur les conséquences de cette réforme pour la filière hydroélectrique, avant que le projet de loi de ratification de cette ordonnance ne soit examiné par l'Assemblée Nationale. Début 2018, aucune réponse ne nous a été apportée mais un guide serait en cours d'élaboration.

Les installations hydroélectriques soumises à des contrôles plus stricts

La CRE se prépare aux audits des installations de production d'énergie

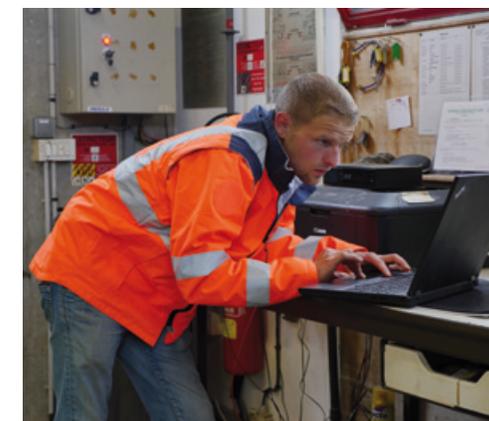
Conformément aux dispositions de la loi Transition Energétique, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) est désormais habilitée à réaliser des audits pour connaître les coûts et recettes des installations de production d'énergie d'une puissance supérieure à 100 kW, bénéficiant d'un contrat d'achat ou de complément de rémunération. Ces audits ont pour objectifs de permettre à la CRE de veiller au juste équilibre des mesures de soutien (tarifs, compléments de rémunérations et aides diverses).

Début octobre, la CRE a convié France Hydro à une réunion de travail pour échanger sur le déroulement de ces audits et les modalités de déclaration pour 2017 pour les producteurs d'hydroélectricité. Le syndicat a âprement négocié pour que les pièces demandées lors de ces audits soient limitées au strict nécessaire pour procéder aux contrôles

prévus, sans risquer de compromettre le secret des affaires. Cependant, les premiers audits déployés par la CRE en janvier 2018 ont démontré que nos arguments n'avaient pas été pris en considération. A tel point que France Hydro a dû déposer auprès du Président de la CRE un recours visant à interrompre la procédure en vue de la revoir.



Les nouvelles modalités de contrôle des installations



L'obligation de contrôle des installations de production d'électricité découle du décret « contrôle » de décembre 2016 et a été précisé par l'arrêté du 2 novembre 2017. Cet arrêté définit les conditions à respecter pour bénéficier d'un contrat d'achat et du complément de rémunération : les producteurs doivent désormais présenter une attestation de conformité de leur centrale pour pouvoir en bénéficier. Un groupe de réflexion qui réunit les organismes de contrôles a été constitué en 2017 pour travailler sur l'élaboration du référentiel de contrôle pour l'hydroélectricité. Il est prévu que France Hydro soit consulté sur le projet de référentiel dès qu'il sera prêt, début 2018. Dans l'attente de la mise en place effective de l'attestation de conformité, France Hydro est intervenu auprès du Ministère et d'EDF OA pour prolonger l'attestation sur l'honneur comme pièce à fournir pour obtenir un contrat d'achat ou de complément de rémunération.

Mise en œuvre des nouvelles règles sur la majoration de qualité

Dans un courrier du 30 janvier 2017, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du Ministère précisait certaines modalités d'application portant sur le calcul de la majoration de qualité. Prévues dans les arrêtés tarifaires du 1^{er} mars 2007 et du 25 juin 2001, relatifs aux installations hydroélectriques, ainsi que dans les CGV du contrat «HR97-V01», ces modalités prévoient que « *Les productions retenues peuvent être corrigées des défaillances imputables soit à des accidents survenus au matériel ou aux ouvrages de génie civil, soit à des arrêts d'entretien normal, dont l'époque et la durée ont été décidées en accord avec l'acheteur* ». Mises en œuvre à la demande d'EDF obligation dans un objectif de simplification, ces nouvelles modalités pénalisent lourdement les producteurs. Suite aux nombreux retours de nos adhérents, France Hydro a demandé au Ministère de revenir sur ces nouvelles modalités de calcul qui durcissent considérablement, et rétroactivement, les principes inscrits aux contrats et causent un préjudice financier conséquent aux producteurs. Après plusieurs mois d'échanges avec à la fois le Ministère et EDF OA, France Hydro est parvenu à renégocier ces modalités de calcul dans le meilleur intérêt des producteurs : dans un courrier du 27 octobre 2017, le Ministère actait la révision des règles de calcul.

France Hydro a développé un tableur de calcul de la majoration de qualité pour aider ses adhérents dans leurs calculs.



Les centrales hydroélectriques touchées par une vague d'incendies

La vague d'incendies qui a touché une vingtaine de petites centrales hydroélectriques en 2016 s'est poursuivie début 2017. Seul dénominateur commun à ces sinistres, les batteries de condensateurs et pièces affiliées de la marque Alpes technologies, renommée entre temps Legrand Energie Solutions, qui a organisée plusieurs campagnes de révision de ses matériels entre l'été 2016 et le printemps 2017.

Faute d'avoir pu faire aboutir nos échanges avec Alpes Technologies ni mener une procédure pénale à leur encontre, France Hydro s'est surtout attaché à communiquer auprès de ses adhérents sur les risques à posséder ce matériel. Plusieurs lettres d'informations ont été adressées aux producteurs les sensibilisant sur le sujet et les incitant à déconnecter et à remplacer leurs batteries de condensateurs dans les meilleurs délais.

France Hydro s'est également attaché les services d'un avocat pour rédiger et à tenir à la disposition de ses adhérents des courriers à adresser à Legrand Energie Solutions pour les mettre en demeure de prendre leurs responsabilités et de prendre à leur charge le remplacement des batteries de condensateurs et les pénalités de réactif liées à la déconnexion des batteries.

Début mars, France Hydro initiait également une réunion de concertation avec une dizaine de ses adhérents installateurs, en première ligne avec Alpes Technologies et souvent mis en cause par le fabricant dans le cadre des centrales incendiées.

De nombreux producteurs sinistrés se sont engagés dans une procédure juridique à l'encontre de Legrand Energie Solutions.

La politique de l'eau de plus en plus critiquée

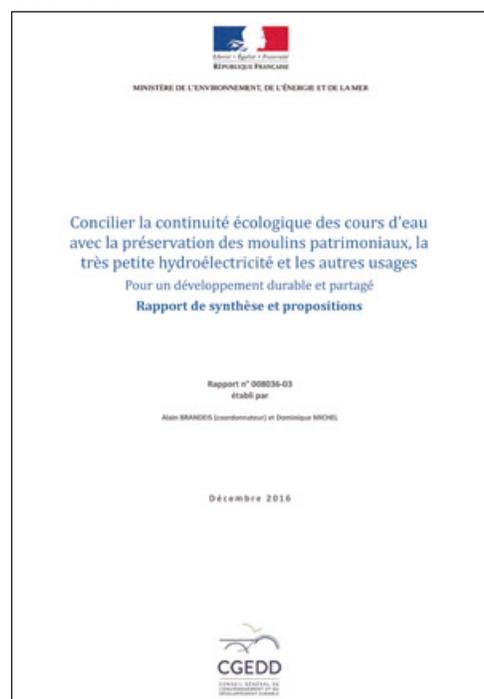


La continuité écologique continue de faire débat

Le CGEDD publie un troisième rapport sur la continuité écologique

Au printemps 2017, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) publiait un troisième rapport sur la continuité écologique, diligenté par Alain Brandeis et Dominique Michel, pour lequel France Hydro avait été auditionné en 2016. La première mission du CGEDD avait consisté à évaluer le plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique en 2011/2012 et la deuxième était une mission d'assistance pour la réalisation de la charte « Moulins à eau et continuité écologique », qui n'a finalement pas abouti, faute de consensus entre les parties prenantes.

Dans ce rapport, le CGEDD formule 15 recommandations visant à assouplir la politique de restauration de la continuité écologique en prenant mieux en considération les différents usages, en particulier la valeur patrimoniale des moulins. Si certaines de ces recommandations prennent en considération les positions défendues par le syndicat, d'autres sont clairement préjudiciables à la petite hydro-électricité.



Mise à mal en 2016 par plusieurs rapports parlementaires pour son manque de pragmatisme, l'absence de priorisation des enjeux et le défaut de coordination des actions au niveau local, la politique de l'eau, et plus particulièrement la politique de continuité écologique n'a pas cessé de faire débat en 2017.

Le Comité National de l'eau s'est saisi du sujet à la demande de plusieurs catégories d'usagers et a constitué un groupe de travail sur la continuité écologique, visant à requestionner les fondamentaux de cette politique. Constitué courant 2017, ses travaux se poursuivent en 2018.

Dans le même temps, les propriétaires d'ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 restent tributaires des obligations de mise en œuvre de la continuité écologique. Bien que l'Administration soit incapable de tenir le délai de 5 ans (à un an de l'échéance environ 2 500 ouvrages auraient été gérés sur les 15 000 concernés), France Hydro aura dû batailler aux côtés du Syndicat des Energies Renouvelables pour obtenir que le délai soit prorogé de 5 années supplémentaires, sous conditions pour les propriétaires d'ouvrages. C'est dans ce contexte que s'est créée, le 1^{er} janvier 2017, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) qui regroupe désormais l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, et les Parcs nationaux de France.

Le rapport Pointereau donne lieu à une résolution adoptée par le Sénat

Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, le Sénateur du Cher, Rémy Pointereau, avait remis au Sénat en juillet 2016 un rapport intitulé « Gestion de l'eau : agir avec pragmatisme et discernement » pour lequel France Hydro avait été auditionné. Ce rapport insistait sur l'importance de la conciliation des usages, notamment entre la protection des milieux aquatiques et la production d'énergies renouvelables.

Faisant suite aux propositions formulées dans ce rapport, le Sénat a adopté le 21 février 2017 une résolution visant à « Agir avec pragmatisme et discernement dans la gestion de l'eau ». Cette résolution reprend également les conclusions du rapport de juin 2016 des sénateurs Tandonnet et Lozach intitulé « Eau : urgence déclarée ».

Si elle n'a pas de valeur contraignante, cette résolution atteste de la volonté des parlementaires d'opérer des changements dans la mise en œuvre de la politique de l'eau.



Le Comité National de l'Eau se penche sur la continuité écologique

Création d'un groupe de travail dédié

Instance des débats d'orientation préalables à la définition de la politique de l'eau, le Comité National de l'Eau (CNE) a constitué à l'automne 2017 - à la demande des hydroélectriciens - un groupe de travail interministériel sur la mise en œuvre de la continuité écologique.

Nos représentants au CNE sont parvenus à mobiliser différentes professions concernées par la continuité écologique pour porter à l'attention de M. Jean Launay, Président du CNE, les difficultés relatives à sa mise en œuvre. Cette initiative résulte non seulement des difficultés continues rencontrées dans la mise en œuvre du Plan

d'Action pour la Restauration de la Continuité Ecologique (PARCE), mais également de la volonté de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère d'élargir la définition d'un obstacle à la continuité écologique et à introduire dans le droit de nouvelles notions (lire ci-après).

Le CNE a constitué deux groupes de travail : un premier composé de représentants de l'Etat, et un second composé de membres du CNE, tous deux servant l'objectif de « se réapproprier collectivement les fondamentaux de la politique de préservation et de restauration de la continuité écologique, et d'en redétailler les modalités de mise en œuvre ».

Début 2018, le CNE poursuit ses travaux sur la continuité écologique pour un rendu envisagé pour l'été 2018.

Projet de décret relatif à la définition de l'obstacle à la continuité écologique

Début 2017, le syndicat a été informé d'un projet de décret, porté par la Direction de l'eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère, visant à modifier d'une manière restrictive la définition d'un ouvrage constituant un obstacle à la continuité des cours d'eau.

Présenté par la DEB à deux reprises au Comité National de l'Eau, ce projet de décret avait soulevé un nombre important d'interrogations et d'oppositions qui avaient conduit l'Etat à proposer la création d'un groupe de travail « continuité écologique », réunissant l'ensemble des parties concernées pour travailler ce sujet sur le fond. Avant même que ce groupe de travail ne soit constitué, le Ministère a soumis en plein mois d'août ce projet de décret à la consultation du public.

Avec ce projet de décret, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité entend « sécuriser la protection supplémentaire voulue par le classement en liste 1, en précisant les types d'ouvrages visés et en limitant la définition aux seuls ouvrages dont la construction ne peut pas être autorisée sur ces cours d'eau particuliers ».

France Hydro s'est associée à l'Union Française de l'Electricité et au Syndicat des Energies Renouvelables pour répondre à cette consultation qui a recueilli près de 200 commentaires déposés sur le site en ligne de consultation.

Mise en œuvre de la continuité écologique

La fin du délai de 5 ans et le démarrage du délai supplémentaire, sous conditions !

Les obligations environnementales, imposées aux propriétaires d'ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2, dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, étaient prévues pour être menées dans un délai de 5 ans à compter de la publication de l'arrêté de classement.

Compte tenu de l'impossibilité de tenir ces délais, tant le nombre d'ouvrages à mettre en conformité était important (15 000 ouvrages sur 5 ans, soit 3 000 ouvrages par an), France Hydro a bataillé pour qu'un délai supplémentaire soit accordé aux propriétaires d'ouvrages pour réaliser leurs travaux.

Résultat d'un lobbying mené conjointement par France Hydro et le Syndicat des Energies Renouvelables, nous avons obtenu que soit inscrit dans la Loi Biodiversité du 9 août 2016 un délai supplémentaire de 5 ans pour les dossiers dont les démarches ont été engagés auprès de l'Administration.

Pour autant, les modalités de mise en œuvre de ce délai supplémentaire ont fait l'objet de négociations longues et fastidieuses avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère qui prévoyait initialement de réviser le « *délai supplémentaire de 5 ans* », en « *délai maximal de 5 ans* ». Dénonçant cette interprétation restrictive, France Hydro est parvenu à obtenir gain de cause.

Publiée le 6 juin 2017, la note technique du Ministère prévoit un délai supplémentaire de 5 ans pour réaliser ou finir les travaux dont les dossiers auront été déposés auprès de l'autorité administrative compétente dans le délai initial de 5 ans.

Fin de la première période de 5 ans et démarrage du délai supplémentaire de 5 ans sous conditions :

- Bassin Adour-Garonne : 9 novembre 2018
- Bassin Artois-Picardie : 16 février 2018
- Bassin Rhône Méditerranée Corse : 11 septembre 2018
- Bassin Rhin-Meuse : 1^{er} janvier 2018
- Bassin Seine-Normandie : 18 décembre 2017
- Bassin Loire Bretagne : 22 juillet 2017



Les moulins dispensés de mise en œuvre de la continuité écologique

En 2016, la Fédération Française des Amis des Moulins (FFAM) s'était engagée dans un combat politique visant à exempter les moulins des obligations relatives à la continuité écologique. Faute de pouvoir financer des aménagements environnementaux fort coûteux et dont le gain d'efficacité n'est pas toujours avéré, de nombreux propriétaires de moulins s'inquiétaient du devenir de leurs ouvrages et s'opposaient à l'arasement de ce patrimoine national.

Le 15 janvier 2017, le Sénat leur a donné gain de cause en suspendant l'obligation d'assurer la continuité écologique pour les moulins producteurs d'hydroélectricité, au moyen d'un nouvel article inscrit dans le code de l'Environnement (L214-18-1).

Cet article est le résultat d'un long combat engagé collectivement par la profession, à divers niveaux, contre les dérives de la politique de restauration de la continuité écologique, qui a amené un certain nombre de parlementaires à prendre position en faveur des moulins. Pour autant, l'application sur le terrain de ce nouveau texte de loi n'est pas sans peine. Au début de l'été, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère a rédigé et adressé aux services instructeurs une note d'interprétation restrictive de la loi. De nombreuses Directions Départementales des Territoires s'en sont saisi pour limiter autant que possible la dérogation appliquée aux propriétaires de moulins.

Des réformes environnementales majeures pour les projets hydroélectriques

Mise en œuvre de la réforme de l'évaluation environnementale

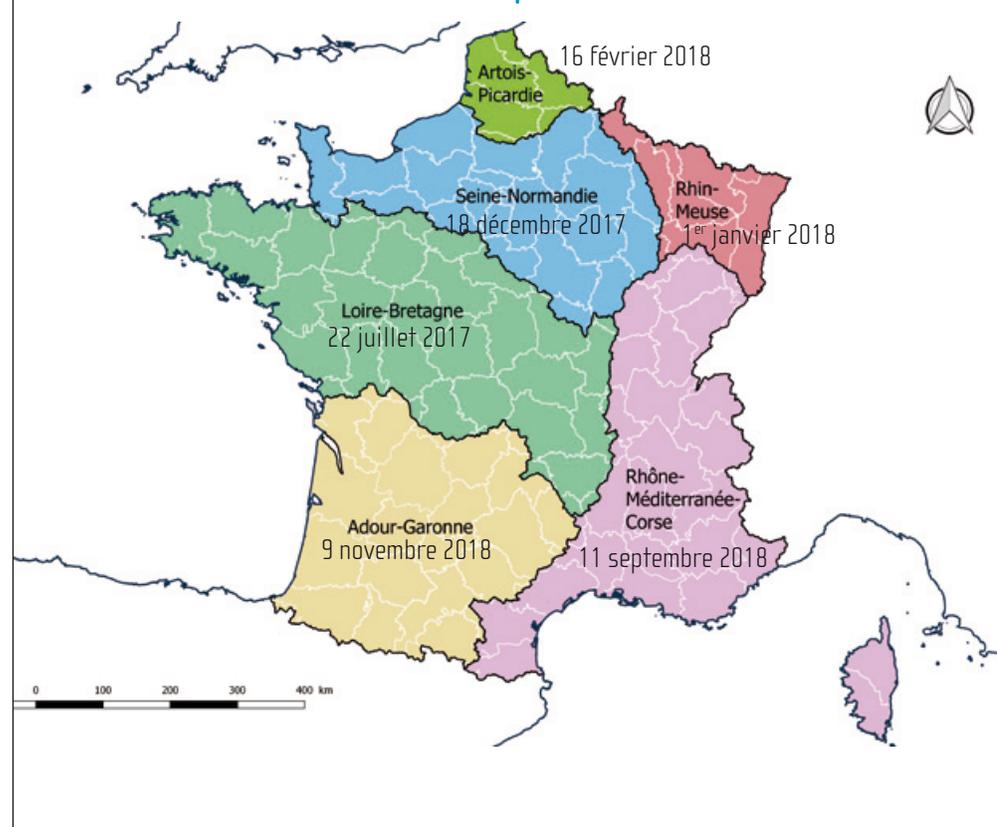
L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, dès les phases amont de réflexion. Cette notion est introduite dans le droit français par la loi du 10 juillet 1976 qui imposait, pour la première fois, la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre des procédures d'autorisation préalable à la réalisation de certains travaux.

Cette loi a été révisée à deux reprises pour assurer une meilleure articulation entre le droit européen et le droit français. Par la loi du 12 juillet 2010, qui introduit notamment un examen au cas par cas des projets. Puis par l'ordonnance du 3 août 2016, dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

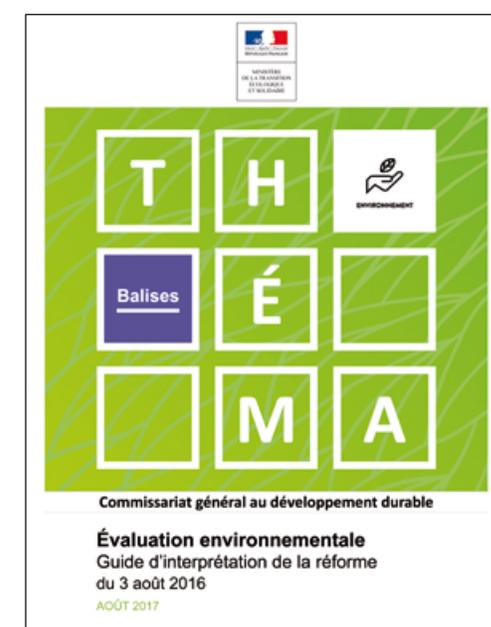
Applicable à partir de janvier 2017, cette dernière réforme de l'autorisation environnementale vise à simplifier la procédure d'évaluation environnementale et impacte les projets d'autorisation (d'une puissance < 4,5 MW) hydroélectriques de plusieurs manières sur lesquelles le syndicat a alerté ses adhérents : elle propose notamment une nouvelle définition de ce qu'est un projet, modifie le contenu de l'étude d'impact et induit une nouvelle façon de travailler pour les maîtres d'ouvrages.

24

Date de fin du délai de 5 ans suite à la publication des arrêtés de classement



25



France Hydro réunit les bureaux d'études environnement

Compte tenu des difficultés remontées par nos adhérents producteurs dans l'instruction de leurs dossiers hydroélectriques par l'Administration et des nombreuses évolutions récentes du droit de l'Environnement, France Hydro a souhaité organiser une réunion d'échanges et de partage avec ses adhérents bureaux d'études, premiers interlocuteurs des services Administratifs.

Les 16 et 17 novembre, le syndicat réunissait une quinzaine de ses adhérents bureaux d'études, soit 26 participants au total, pour un séminaire de travail orienté sur les « *dossiers de demande d'autorisation et mise en œuvre de la politique de restauration de la continuité écologique* ».

Ces deux journées visaient à échanger leurs expériences respectives au travers des dossiers qu'ils suivent sur la mise en conformité, les problématiques qu'ils rencontrent, les relations avec leurs interlocuteurs à l'AFB et dans les DDT, etc. La seconde journée, animée par Bernard Kieffer, référent juridique du syndicat, avait pour objectif de mettre à niveau les connaissances de chacun sur les récentes évolutions de la réglementation environnementale.



26

27

Réseau et système électrique



Comité de concertation avec les producteurs

L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz au 1^{er} juillet 2007 a donné lieu à la création d'un comité de concertation entre les producteurs d'électricité. Initialement composé de peu d'acteurs, ce comité compte aujourd'hui une quarantaine de participants, parmi lesquels s'inscrit France Hydro, représenté par Xavier Casiot.

Dix ans après sa création, les sujets à l'ordre du jour de ce comité sont nombreux et cruciaux pour négocier l'avenir de la petite hydroélectricité : la dématérialisation contractuelle, le retour de la réfaction, les facilités pour les raccordements de très petite puissance, la consigne $Q=(f)u$, les mises à jour documentaires et contractuelles, etc.

Le Turpe 5 entre en vigueur le 1^{er} août 2017

Créé en 2000 pour rémunérer les missions et contrats de service public exercés par les gestionnaires de réseau (RTE, Enedis et les entreprises locales de distribution), le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (Turpe) version cinq est entré en vigueur le 1^{er} août 2017. France Hydro avait participé aux réunions de consultation qui ont prévalu à l'élaboration du Turpe 5, ensuite soumis à consultation publique par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) au second semestre 2015.

Au printemps 2017, France Hydro a mis à la disposition de ses adhérents producteurs un simulateur de calcul de la composante des soutirages HTA et BT pour les accompagner dans leurs choix tarifaires dans le cadre du nouveau Turpe.

Négociations sur les modalités des factures de soutirage

France Hydro s'est penchée sur ce sujet après avoir été alerté par de nombreux adhérents sur le montant élevé de leurs factures de soutirage, adressées par ENEDIS début 2017. Le syndicat a déterminé que le calcul de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), taxe à la consommation au profit de la Caisse Nationale de retraite des Industries Electriques et Gazières (CNIEG), qui pèse en moyenne pour 45 % de la facture de soutirage, serait à l'origine du problème. Elle s'applique à la part fixe des éléments facturés (composante de gestion, de comptage et de soutirage) qui représente 95 % de la facture d'accès au réseau. Son mode de calcul n'est pas adapté à la consommation des auxiliaires d'une installation de production dont la puissance appelée et la consommation sont très faibles. France Hydro a donc rencontré durant l'été la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère et ENEDIS pour leur expliquer la problématique. Au cours du second semestre, France Hydro a travaillé à formuler de nouvelles propositions pour que le calcul de la CTA soit plus juste et moins pénalisant pour les producteurs, tout en restant acceptable par le Ministère. Ce chantier reste en cours en 2018.

Grid Code : travaux sur la construction du code réseau européen

Depuis plus de deux ans, France Hydro suit ce sujet en participant au groupe de travail national qui réunit les gestionnaires de réseaux (RTE et ENEDIS) et l'ensemble du pool de producteurs sur le territoire français (EDF, Engie et les producteurs toutes filières confondues) en vue de transposer en droit français le règlement européen sur le code réseau. Ces règles européennes imposent, entre autres, un équilibre et une équité de traitement entre les pays, d'où les difficultés de traduction technique de certaines dispositions.

La flexibilité est également l'un des enjeux du système électrique afin de permettre l'intégration croissante de productions issues de filières d'énergies renouvelables plus intermittentes.

Les contraintes techniques pèsent principalement sur : la tenue en fréquence, la tenue de la tension locale, l'observabilité et la commandabilité, la tenue au creux de tension, etc. Ces contraintes, si elles sont appliquées, pourraient présenter un problème de faisabilité, un problème de financement et un problème de transfert de responsabilité disproportionnée vers les producteurs.

Dans le cadre de ce groupe de travail, France Hydro porte la voix des petits producteurs d'hydro et veille à ce que les futures contraintes qui leurs seront imposées soit réalisables et que les futurs services rendus au réseau soient rémunérés à leur juste valeur.



Sujets juridiques

30

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

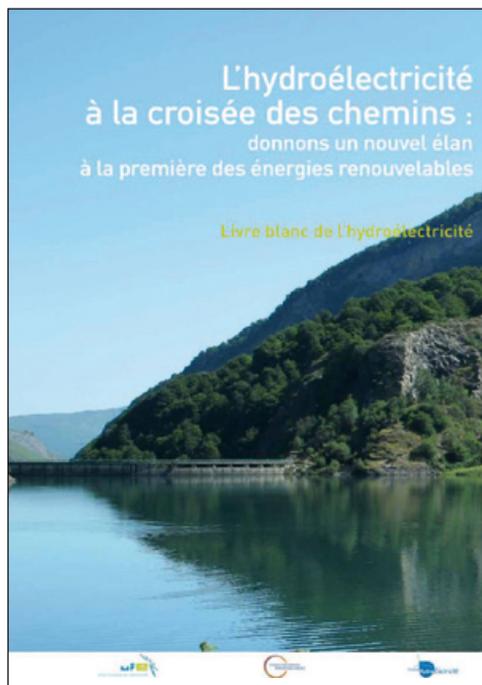
Le syndicat, appuyé de ses référents juridiques et de ses partenaires que sont le SER et l'UFE, suit de près les projets de textes (lois, décrets, arrêtés) susceptibles de concerner l'hydroélectricité. Seul ou en coopération avec le SER et l'UFE, France Hydro participe aux phases de concertation et propose, le cas échéant, des amendements visant à infléchir les textes en faveur de la petite hydroélectricité. Le syndicat est notamment très investi auprès des services du Ministère en charge de la petite hydroélectricité, et particulièrement auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).



Quelques exemples de sujets juridiques suivis par le syndicat en 2016 :

- Décret relatif à la mise en service, aux contrôles et aux sanctions applicables à certaines installations de production d'électricité
- Le droit à la réclamation
- Les sanctions des recours abusifs
- L'Administration doit motiver ses décisions, c'est une obligation
- Le Préfet de région ne peut pas être l'autorité environnementale des projets
- Taxes foncières et cotisation foncière des entreprises
- Loi de finance
- Projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » (droit à l'erreur)

31



Le Livre Blanc de l'hydroélectricité

Les producteurs d'hydroélectricité, réunis au sein de France Hydro Electricité, du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE), ont travaillé de concert sur la rédaction d'un livre blanc de l'hydroélectricité intitulé « *L'hydroélectricité à la croisée des chemins, donnons un nouvel élan à la première des énergies renouvelables* ».

Résultat d'un long travail de concertation entre acteurs de la filière, ce livre blanc dresse le constat des difficultés rencontrées par la filière pour exister et se développer. **Sept grandes propositions y sont formulées pour maintenir, pérenniser et développer la première des énergies renouvelables.** Directement destiné au nouveau Gouvernement, et plus spécifiquement au nouveau Ministre de la Transition Ecologique et solidaire, ce livre blanc a été présenté à la presse en juin 2017. Il a également été adressé à chaque parlementaire, députés et sénateurs, fraîchement élus, ainsi qu'au nouveau Chef de l'Etat, au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et à son bureau.

Le livre blanc a fait l'objet d'un portage politique par France Hydro, le SER et l'UFE tout au long du second semestre 2017 auprès des conseillers techniques de l'Elysée et de Matignon, ainsi qu'auprès d'une vingtaine de parlementaires pour présenter les propositions du Livre blanc et les sensibiliser aux problématiques de la filière.

Arrêté de prescription technique général (APTG) applicable à l'hydroélectricité

Cet arrêté, publié le 11 septembre 2015, fixe les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages épis et remblais relevant de la rubrique 3110 de la nomenclature « eau » du code de l'environnement et soumis à autorisation ou à déclaration.

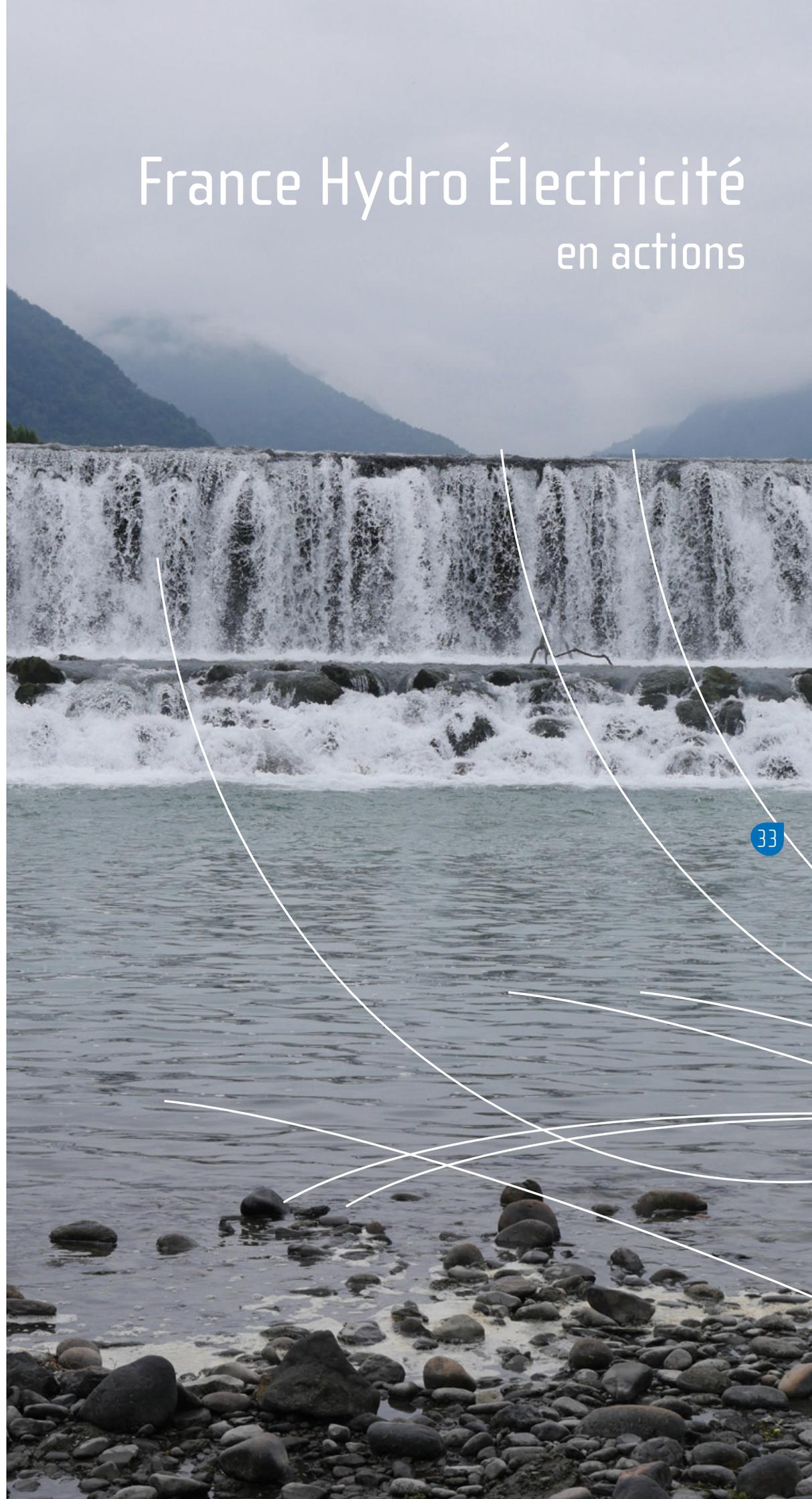
En contradiction avec le Code de l'Environnement, qui prône une « *gestion équilibrée et durable de la ressource en eau* », l'arrêté 3110 fait prévaloir la continuité écologique sur les autres usages. Il permet ainsi au préfet d'imposer la continuité écologique, y compris sur les cours d'eau non classés.

Faute d'être parvenus à amender le projet d'arrêté en 2015, France Hydro avait déposé avec l'UFE fin 2015 un recours gracieux devant le Conseil d'Etat qui n'avait pas abouti.

C'est pourquoi nous avons de nouveau déposé avec l'UFE un recours contentieux en 2016, également rejeté par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 22 février 2017.



France Hydro Électricité en actions



Ces douze derniers mois ont été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'évènements propices à évoquer notre filière. Rétrospective de l'année 2017 :

Janvier

> Assemblée Générale Hydro BV

Le Musée de la mine Urêka à Bessines sur Gartempe accueillait le 27 janvier l'assemblée générale annuelle de l'association du bassin de la Vienne Hydro BV. A cette occasion, France Hydro était conviée à intervenir sur les sujets nationaux d'actualité.



Mars

> Conférence « Barrages et l'environnement »



Organisée le 16 mars à l'initiative de la Chaire d'excellence Grandes Retenues et Qualité des Eaux de l'Université de Limoges, la journée thématique sur les « *Barrages et l'environnement* » auquel France Hydro était convié avait pour ambition de favoriser les échanges entre scientifiques et les professionnels concernés par la gestion ou l'étude des rivières équipées de barrages. Représenté par Christine Etchegoyhen, le syndicat a dressé un panorama de la petite hydroélectricité et était attendu sur la gestion du transport sédimentaire par les producteurs : les solutions mises en œuvre, la méthodologie, les pistes de réflexion, etc.

Juillet

> Mountain Business Summit, le salon international sur l'économie de la montagne

A l'occasion de la première édition de ce salon international des professionnels de la montagne, Christine Etchegoyhen a été sollicitée pour intervenir début juillet dans le cadre d'une table ronde intitulée « *Un barrage, ça change les territoires non délocalisables et atout économique pour les territoires* ».



Octobre

> Formation des agents de la DDT sur la petite hydraulique et son contexte



Rendez-vous annuel du syndicat, Xavier Casiot et Jean-Marc Levy ont animé le 11 octobre un atelier de formation sur la petite hydroélectricité auprès d'une trentaine d'agents de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ces sessions de formation ont pour objectif de détailler le fonctionnement d'une petite centrale, les principes de dimensionnement et les aspects techniques pour sensibiliser les agents administratifs aux problématiques des producteurs et porteurs de projets hydroélectriques.

> Conférence sur le turbinage des eaux potables et usées

Organisée à Aurillac le 17 octobre à l'initiative de l'association Bois-Energie 15, du syndicat d'énergie du Cantal et de la DDT du Cantal, cette réunion avait pour objectif de dresser un état des lieux et un état de l'art sur le turbinage des eaux potables et usées. Jean-Philippe Reiller, Administrateur de France Hydro a animé cet atelier destiné à des élus locaux intéressés pour développer cette technologie sur leur territoire.

Novembre

> Colloque Hydro 21 sur « La petite hydroélectricité : quels projets et dans quel environnement ? »



A l'occasion du colloque annuel d'Hydro 21, organisé le 3 novembre à Grenoble, France Hydro, représenté par Ghislain Weisrock, référent système électrique et Europe, est intervenu sur deux thématiques. Tout d'abord sur le thème « *La petite hydroélectricité dans la grande Europe* » sur lequel il a détaillé les grands sujets actuellement en cours de discussion à l'échelle européenne et qui seront déterminants dans l'avenir de l'hydroélectricité : le Clean Energy Package européen, le Grid Code et la Directive Cadre sur l'Eau. En coopération avec Olivier Crépon, Setec Energy, qui avait contribué à cet ouvrage, Ghislain a présenté le Guide de la Centrale du XXI^{ème} siècle. Rédigé en 2011,

ce guide reste d'actualité sur les principes de développement qu'il avance. Dans la continuité, tous deux ont dressé un état des lieux des perspectives de développement de l'hydro et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour y parvenir.



Décembre

> Réunion d'information sur la continuité écologique

Le 7 décembre, l'EPTB Loire organisait une réunion d'information sur l'impact des ouvrages sur la continuité écologique à laquelle étaient conviés pour intervenir également la DDT 1 et la DREAL Centre. France Hydro y a présenté la petite hydroélectricité s'est également attaché à rétablir auprès des élus présents certaines vérités sur l'impact réel des centrales et tous les efforts réalisés par les producteurs pour la mise en œuvre de la continuité écologique.



France Hydro Électricité et ses adhérents

36

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel à des conseils spécialisés.

Le service aux adhérents a pour objectif d'être le plus réactif et le plus pertinent possible grâce, notamment, à Xavier Casiot, chargé entre autres des relations avec les producteurs, et Jean-Marc Levy, délégué général, référent sur les problématiques juridiques.

Outre la veille réglementaire propre à l'hydro-électricité, les sujets juridiques sont traités avec l'aide de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité et référent juridique de France Hydro, et Maître Jean-François Remy, également délégué régional Grand Est. Ces sujets sont décryptés dans les Flash Info afin de permettre aux adhérents du syndicat d'en cerner les obligations qui en découlent.

Les sujets détaillés dans les Flash Infos de 2017 :

- Concessions : un arrêté fixe la composition des dossiers de renouvellement
- Chronique de jurisprudence : évaluation de la consistance légale d'un droit fondé en titre
- Délais et modalités de recours des tiers contre un arrêté d'autorisation
- Le nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Taxes foncières et cotisations foncières des entreprises, synthèse des nouveautés 2017 et pistes d'optimisation de la base d'imposition

Vous informer

Six Flash Infos

Tous les deux mois environ, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. Sujets « fil-rouge » de 2017, la mise en œuvre des contrats H16, les appels d'offres, la majoration de qualité, les factures de soutirage, le délai de 5 ans pour la mise en œuvre de la continuité écologique, etc. Sans oublier tous les autres sujets qui ont fait l'actualité énergétique, environnementale, juridique, ainsi que les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces.

37



Une revue de presse quotidienne

Réalisée tous les matins à destination de nos adhérents, la revue de presse propose une sélection d'articles de presse du jour qui concerne l'actualité hydroélectrique au niveau national et local, ainsi que l'actualité énergétique et environnementale nationale et internationale.

Sur la toile

> Un site Internet fonctionnel au service de tous

Tenu à jour avec les données d'actualité, le site internet est un outil du quotidien précieux aux adhérents qui leur donne accès à de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement de leur activité : grilles de tarifs, actualités juridiques, événements locaux, petites annonces... Il s'agit également d'une source d'information recherchée par ceux qui souhaitent aborder la filière et s'informer sur son actualité. En témoigne le succès de la page destinée aux porteurs de projets qui est l'une des plus consultées du site. 200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



> Côté réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui intéressent de près ou de loin la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 2 073 abonnés sur Twitter.



> Veille des marchés publics relatifs à la continuité écologique

Depuis 2014, le syndicat réalise une veille des marchés publics relatifs aux appels d'offres concernant la continuité écologique et l'hydro-électricité pour le compte de nos adhérents producteurs.

Se rencontrer

Réunion régionale à Grenoble

Le 14 février se déroulait la première réunion d'échanges et d'information de l'année à Grenoble, animée par Anne Penalba et JM Levy. L'essentiel de la réunion a porté sur le nouveau cadre réglementaire en vigueur, les contrats H16, le complément de rémunération et les appels d'offres. A l'issue du déjeuner, la soixantaine de participants inscrits a visité la centrale hydroélectrique EDF du Rondeau, inaugurée en octobre 2015 à Echirolles. La visite guidée a permis de découvrir ce site neuf, d'une puissance de 2,2 MW, équipée de quatre turbines VLH (Very Low Head) qui exploite une chute de 4,30 mètres de hauteur sur le canal de fuite du Drac.



Réunion régionale à Carcassonne



Salle comble pour la réunion du 30 mars à Carcassonne qui comptait 90 participants. Anne Penalba et Xavier Casiot sont revenus sur les nombreux sujets d'actualité : les incendies, les factures de soutirage, la gestion de l'énergie réactive... Pour débattre des sujets raccordement,

le syndicat avait convié l'agence locale d'ENEDIS à intervenir sur le DEIE, la gestion prévisionnelle et le déploiement de leur service Disporéseau. Dans le contexte des incendies qui se poursuivaient sur les centrales, nous avons également laissé la parole à Condensator Dornit, un fournisseur de condensateur, pour présenter son offre et faire le point sur la technologie. La journée s'est conclue par la visite de la centrale de Puichéric, située sur la rivière Aude, d'une puissance de 920 kW. Les participants ont pu découvrir les travaux de mise en œuvre de la continuité écologique tout juste achevés avec la construction d'une passe à macro-rugosités pour les aloses, la construction d'une passe à canoës, la pose d'un plan de grilles fines, etc.

Réunion régionale à Pont à Mousson

Répondant à l'invitation de Saint-Gobain Pont à Mousson, la réunion régionale de l'Est s'est déroulée le 26 avril dans les infrastructures de l'entreprise. Après une matinée studieuse pour faire le point sur l'actualité et répondre aux questions des participants, une visite des usines de Saint-Gobain était prévue. Les participants ont pu découvrir le fonctionnement des ateliers de fabrication des canalisations PAM, du circuit métal, des centrifugations 6 m et 8 m...

Réunion régionale à Issoire

Pour cette première réunion régionale animée par Christine Etchgoyhen, en tant que Présidente de France Hydro, environ 70 participants étaient présents le 5 octobre à Issoire. JM Levy et Xavier Casiot sont également intervenus pour détailler les nouveautés relatives à la révision des mécanismes de soutien, les actions de lobbying du syndicat pour porter les propositions du Livre Blanc de l'hydroélectricité, etc.



L'après-midi, l'usine Surfes, spécialisée dans l'application de revêtements techniques en réponse aux problématiques d'adhérence, de colmatage, de corrosion et d'abrasion a ouvert les portes de ses ateliers pour dévoiler son savoir-faire en matière d'hydroélectricité.

Réunion régionale à Montpellier

Une cinquantaine de participants étaient réunis le 15 novembre à Montpellier pour la dernière réunion régionale de l'année. Au programme de cette réunion, les sujets fiscalité et redevances portés par le syndicat, la préparation des audits à horizon 2018, les modalités pour bénéficier du délai de 5 ans supplémentaires pour la mise en œuvre de la continuité écologique... A l'issue de cette matinée de travail et d'échanges, la Régie de Gignac a fait découvrir aux participants la centrale hydroélectrique de la Meuse, située sur la rivière Hérault. Construite en 1984, rénovée et équipée pour assurer la continuité écologique en 2013, cette centrale produit en moyenne à l'année 4 à 5 GWh, soit l'équivalent de 20% des besoins de la commune de Gignac.

Les Trophées de la petite hydro 2017



A l'occasion de la célébration de ses 40 ans, Envinergy organisait en 2017 les Trophées de la petite hydro, un concours national visant à mettre à l'honneur les petites centrales hydroélectriques, organisé en partenariat avec France Hydro Electricité et EAF.

La remise des Trophées s'est déroulée dans le cadre des 9^{èmes} Rencontres France Hydro, en présence des membres du jury, composé de 9 professionnels reconnus du monde de l'hydro, présidé par Anne Penalba et Claude Blanc-Coquand, Président d'EAF.

Parmi les nombreuses centrales participantes, neuf lauréats se sont vus attribuer les trois premiers prix des catégories « Patrimoine », « Performance » et « Environnement ». Une centrale a reçu le « Prix spécial du jury ».

Assemblée Générale et 9^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité

L'Assemblée Générale annuelle et les 9^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité se sont déroulées les 29 et 30 juin 2017 en centre-ville de Toulouse, au centre de congrès Pierre Baudis. Visiteurs et exposants confondus, l'évènement aura rassemblé 540 participants, un record dans l'histoire des Rencontres France Hydro Electricité !

A l'occasion de son Assemblée Générale, France Hydro Electricité a officialisé auprès de ses adhérents le changement de présidence à la tête du syndicat. A compter du 29 mai 2017, Christine Etchegoyhen succède à Anne Penalba, qui a souhaité quitter ses fonctions. Anne a chaudement et longuement été ovationnée par les adhérents pour ses onze années passées à la Présidence de France Hydro. Elle reste investie dans les travaux du syndicat en qualité de Vice-Présidente.

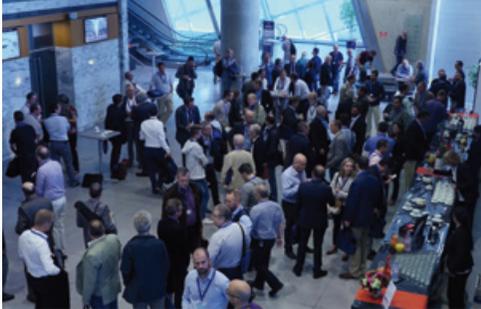
En ouverture des 9^{èmes} Rencontres, le Livre Blanc de l'hydroélectricité, « *L'hydroélectricité à la croisée des chemins : donnons un nouvel élan à la première des énergies renouvelables* », corédigé par France Hydro, l'Union Française de l'Electricité et le Syndicat des Energies Renouvelables, a été remis et présenté dans le détail aux adhérents. Outil de lobbying, ce document dresse un état des lieux de la filière et formule 7 grandes propositions pour pérenniser et développer l'hydroélectricité. Porté dans le cadre des élections présidentielles 2017, il vise à orienter le nouveau Gouvernement sur nos convictions, nos attentes et nos propositions.

40



Le programme de conférences s'est déroulé sur trois problématiques : l'énergie, le réseau électrique et le raccordement et, enfin, la mise en œuvre de la continuité écologique.

Compte tenu des changements attendus en 2017, le syndicat a souhaité convier la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère pour un échange interactif sur les problématiques du



moment. Animée par Jean-Marc Levy, Délégué Général, et Ghislain Weisrock, Référent système électrique et Europe, cette conférence a permis de balayer tous les sujets d'actualité avec Joseph Hajjar (DGEC) : la mise en œuvre du contrat H16, les appels d'offres, l'ensemble des évolutions véhiculées par la Loi Transition Energétique qui impactent la petite hydro, jusqu'aux sujets européens. Un temps a été dévolu aux échanges avec la salle pour permettre aux participants de poser leurs questions directement à la DGEC. Rendez-vous traditionnel des Rencontres, la conférence sur « Le réseau de demain », avec la participation d'ENEDIS, avait pour objectif de faire le point sur les sujets raccordement : l'implémentation du code de réseau RFG, la régulation locale de tension en HTA et les Smart Grids.

Enfin, la conférence « Continuité écologique et mise en conformité environnementale, quelle actualité ? » a été l'occasion de présenter les récents travaux du syndicat sur l'impact économique de la mise en œuvre de la continuité écologique (C. Girard), le retour d'expérience des dispositifs d'avalaison (P. Paris) et de réaliser un point à date de l'évolution de la réglementation environnementale (B.Kieffer). L'Agence Française de la Biodiversité (D. Courret) était également conviée à intervenir pour présenter son propre retour d'expérience sur les prises d'eau ichtyocompatibles. Enfin, le bureau d'études Atesyn (S. Privat) a illustré la mise en œuvre de la continuité écologique en présentant l'opération coordonnée en cours sur l'Ariège, complétée du témoignage d'un adhérent producteur en cours de travaux (J. Clamagirand) Pour cette 9^{ème} édition des Rencontres, 80 exposants étaient réunis pour présenter leurs services et leurs dernières innovations en matière d'équipements, dont une vingtaine de fournisseurs qui participaient aux Rencontres pour la première fois. Sur leurs stands et lors des ateliers techniques, les exposants ont pu échanger avec les producteurs, porteurs de projets et fournisseurs présents. Plus de 400 visiteurs ont assisté à cette édition toulousaine des Rencontres.

Bilan et perspectives



41

2017, quel bilan ?

Que peut-on attendre de 2018 ?



42

Alors que l'avenir énergétique du pays se décide progressivement, la place de la petite hydroélectricité dans le mix énergétique de demain reste un sujet entier. Moins à la mode que le solaire ou l'éolien, mais non moins moderne, l'hydroélectricité reste une énergie fondamentale du mix énergétique, particulièrement à l'heure où l'Etat se désengage du nucléaire et du thermique.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), en cours d'élaboration en 2018, déterminera pour les dix ans à venir les ambitions énergétiques du pays et fixera les objectifs de développement pour chaque filière d'énergie. Faute de pouvoir se distinguer sur le critère prix, comme d'autres filières dont les coûts de fabrication évoluent à la baisse, la petite hydroélectricité, qui souffre d'avoir à réaliser des investissements environnementaux lourds, devra faire valoir ses qualités intrinsèques. Stable, prévisible, peu intermittente, elle est plus que jamais nécessaire pour garantir la stabilité du réseau et permettre l'intégration croissante d'énergies renouvelables plus variables. Elle est également à l'heure actuelle le seul outil de stockage fiable sur le moyen/long terme et offre des perspectives de développement à l'échelle locale.

Si la politique énergétique reste du ressort de l'Etat, les régions se voient confier de nouvelles missions et responsabilités sur les choix énergétiques de leurs territoires. A l'instar des SRADDET, les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, que les régions doivent mettre en place. Pour répondre aux objectifs de décentralisation visés par l'Etat, les régions, départements et communes gagnent en responsabilité vis-à-vis de leur mix énergétique local, dont ils sont directement bénéficiaires. C'est pourquoi la représentativité de la filière à l'échelle locale promet de devenir rapidement un enjeu de taille pour le devenir de la petite hydro.

Dans un système électrique piloté à l'échelle européenne, dont les contraintes réseau changent pour mieux intégrer les nouvelles filières énergétiques et les nouveaux modes

de consommation, les attentes vis-à-vis des producteurs et les contrôles exercés sur leurs outils de production vont en s'accroissant. Il est à prévoir que les producteurs d'hydroélectricité devront répondre à de nouvelles contraintes de production pour trouver leur place dans le réseau électrique européen en construction.

Parce que demain commence aujourd'hui, le syndicat est d'ores et déjà tourné vers les problématiques du dérèglement climatique, du Grid Code européen, de l'autoconsommation, du stockage de l'énergie, etc. Si la petite hydroélectricité a traversé les décennies, elle a encore de beaux jours devant elle. Ses nombreuses qualités, doublées du savoir-faire des exploitants et de la filière amont, en font un outil de production à la fois mature et moderne, qui n'a rien à envier aux filières EnR plus récentes.

43

Glossaire

- CGEDD** Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
- CGEJET** Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- Clean Energy Package** Paquet législatif « *Une énergie propre pour tous les Européens* » : *future directive européenne sur les énergies renouvelables*
- CNE** Comité National de l'eau
Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement sur les questions relatives à l'eau.
- CNTE** Conseil National de la Transition Énergétique
- Code RFG** Codes de réseau européens relatifs aux conditions de raccordement
- CODDA** Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
(supprimés par la révision des mécanismes de soutien aux EnR de 2016)
- CRE** Commission de Régulation de l'Énergie
- CSPE** Contribution au service public de l'électricité
- DCE** Directive Cadre sur l'Eau
La DCE du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau.
- DEB** Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- DGEC** Direction Générale de l'Énergie et du Climat
- DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EnR** Énergies Renouvelables
- EREF** European Renewable Energies Federation
- FDMF** Fédération des Moulins de France
- FEDER** Fond Européen de Développement Régional
- FNPF** Fédération Nationale de Pêche Française
- IFER** Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IGF** Inspection Générale des Finances
- IOTA** Installations, ouvrages, travaux et activités
- OA** Obligation d'Achat
- ONEMA** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- PCET** Plan Climat Énergie Territorial
- PLTE** Projet de Loi Transition Énergétique
- PPI** Programmation pluriannuelle des investissements
- QPC** Question prioritaire de constitutionnalité
- RTE** Réseau de transport d'électricité
- S3RenR** Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- SER** Syndicat des Énergies Renouvelables
- Smart Grid** Réseau électrique intelligent qui favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique
- SHF** Société Hydrotechnique de France
- SRCAE** Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
- UFE** Union Française d'Électricité

Comité de rédaction : Aurélie Dousset, Christine Etchegoyhen, Anne Penalba, Xavier Casiot, Jean-Marc Levy
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - tous droits réservés

mai 2018

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 - Fax 01 56 59 91 23
Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr
twitter.com/FranceHydroElec
www.facebook.com/francehydroelectricite